



Location premier appartement par un tier

Par **BlitzX**, le **03/01/2013** à **11:38**

Bonjour à vous,

Je me permet de poster ici car j'ai besoin d'un avis sur ma situation.

Sortant tout juste du statu étudiant, j'ai la chance d'avoir mes parents qui gagnent très bien leur vie. Ils m'ont payé le loyer durant mes études, et m'offrent de subvenir à une partie du nouveau loyer lors de mon déménagement à venir.

Profitant de cette occasion, je cherche donc un appartement assez grand, avec un loyer max de 1000€, une partie étant payée par mes parents.

Cependant, mon travail actuel ne me permet pas de prétendre à 3 fois le loyer, même si mes parents ont largement de quoi payer pour moi. Les agences voyant mon salaire bien inférieur à 3 fois le loyer, ils ne prennent même pas la peine de prendre mon dossier, et me disent que n'étant plus étudiant ils ne prennent plus de garant. Je ne peux donc pas prétendre à un appartement au loyer supérieur à 700€.

Je souhaitais savoir quelle solution s'offre à moi? Mes parents doivent'ils louer l'appartement à ma place? Y-a t'il une autre solution?

Merci à vous et bonne journée.

Par **cocotte1003**, le **03/01/2013** à **12:32**

Bonjour, si vos parent louent à votre place ils auront 2 résidences principale et c'est impossible donc l'une des deux sera considérée comme habitation secondaire et là l'imposition est nettement plus importante. une caution de vos parents est tout à fait acceptable meme si vous n'etes plus étudiante et ceci uniquement si le bailleur n'a pas d'assurance loyers impayés (pour bail non meublé). tournez vous plus vers des bailleurs privés qui gèrent directement, cordialement